

## Séance du 14 Mars 2006

L'an deux mil six le quatorze Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND,

Absents : M. Tanguy MORVAN, Mme Louissette LE ROUX, Mr Michel LE ROY, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFROY -LE JAN

Procurations : Mme Sylvie GEFROY -LE JAN à Mr Pierre LE DILAVREC, Mr Michel LE ROY à Mr André RIOU,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Mars 2006

Date de Publication : 16 Mars 2006

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

<b>Objet</b> : Pétition des commerçants et dispositions à prendre envers la brigade motorisée
---

Le Maire donne lecture au conseil Municipal de la pétition qu'il a reçue des commerçants indiquant : "suite aux nombreuses interpellations dont nous faisons l'objet de la part de notre clientèle, dues à la présence quasi journalière et à la répression à tout va de la brigade motorisée de Plourin. Nous tenons à vous notifier notre profond mécontentement et nous espérons que vous pourrez intervenir dans l'intérêt du commerce local " Il précise que de nombreux particuliers lui ont également fait part de leur mécontentement face à cette omniprésence de la brigade motorisée, de la peur des personnes des environs de Guerlesquin à venir en ville, ce qui cause un tort indéniable à l'ensemble du commerce local et à Guerlesquin en général.

Le Conseil Municipal le Maire entendu, lui demande d'intervenir auprès des autorités en charge de cette brigade motorisée afin de retrouver une situation plus normale et moins conflictuelle dans le respect de l'intérêt général, des guerlesquinois, du commerce local, et de la population des communes environnantes.